

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 31 (2007)

**Artikel:** La restauration d'un bâtiment avicole situé à Rondchâtel  
**Autor:** Fretz, Alain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064505>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Poulailler, vue d'ensemble. Etat hiver 2006.

## La restauration d'un bâtiment avicole situé à Rondchâtel

Peut-être a-t-il eu l'occasion d'attirer votre regard, alors que vous parcouriez, un peu distrait, un peu pressé, le trajet La Heutte-Frinvillier sur l'autoroute A16. Peut-être vous êtes-vous étonné de son élégance discrète et de la richesse de sa façade décorée, alors qu'il paraît insignifiant, de prime abord, du fait de sa taille réduite. Si, piqué par la curiosité, vous avez pris

le temps de faire un détour par la voie lente qui relie Péry-Reuchenette à l'entrée des gorges du Taubenloch en suivant le cours de la Suze, vous avez tout d'abord traversé le paysage lunaire de la cimenterie, puis, après un virage serré et la traversée d'un bucolique petit bois, vous êtes parvenu au hameau de Rondchâtel. Là, en débouchant de la forêt, vous vous êtes

inevitablement retrouvé devant ce bâtiment bigarré, dont la façade exposée au regard du promeneur est richement ornée et contraste fortement avec le bâtiment d'habitation principal, situé sur la même parcelle, qui possède un caractère relativement austère.

Car au temps de sa splendeur, au dire des anciens, c'est principalement le charme de cette petite dépendance,



Niche à chien démolie en 2001. Etat lors de l'examen préliminaire de 1999. (Fig. 1)

plus que la beauté du site, qui attirait les familles lors de leur excursion dominicale.

Cet édifice niché au creux de la verdure constitue un exemple rare, pour notre région, de bâtiment réalisé dans une architecture de style « suisse » dédié à l'élevage et à la garde de petits animaux domestiques. Il a été reconnu digne de conservation et figure à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Péry en qualité de pigeonnier-poulailler. Mandaté par le Service cantonal des monuments historiques du canton de Berne pour la réalisation d'un examen préliminaire en complément de l'inventaire, puis par le propriétaire actuel pour l'exécution de travaux de restauration, je vous livre ici le résultat des inves-

tigations menées dans le cadre de ce projet.

### L'histoire

Ce que l'on sait de l'origine du bâtiment, c'est qu'il a été édifié entre 1900 et 1902, peu de temps avant le rachat par l'entreprise de ciments Vigier de la première fabrique de ciments et de chaux hydraulique localisée sur le site de Rondchâtel, l'entreprise Constant Peck. Celle-ci acquiert les éléments constituant la parcelle en question de la bourgeoisie de Boujean lors de deux ventes distinctes réalisées en 1884 et 1893. Ces acquisitions sont effectuées pour le compte de l'entreprise par l'intermédiaire des propriétaires de l'époque, Edmond Peck et sa sœur Maria.

En 1897, le bâtiment d'habitation principal localisé sur la parcelle subit des modifications soumises à autorisation, notamment d'importants travaux de rénovation entrepris par ledit Edmond Peck. En 1900, l'entreprise Constant Peck fait passer une partie de ses actifs, notamment l'intégralité de la parcelle 421 de Péry<sup>1</sup> comprenant une habitation avec écurie, une remise, un four à chaux ainsi que deux carrières, au susmentionné Edmond Peck à titre privé. L'intitulé de ce transfert de propriété, conservé au registre foncier est extrêmement détaillé et ne fait état d'aucun élément susceptible de correspondre à l'ensemble bâti qui nous intéresse. Celui-ci apparaît deux ans plus tard à l'occasion de la cession de la parcelle considérée à la fabrique de ciments Vigier, à Péry et à Luterbach, qui en est encore propriétaire à l'heure actuelle. En effet, selon l'acte de vente enregistré en date du 11 octobre 1902<sup>2</sup>, la parcelle comporte en plus des éléments mentionnés lors du transfert de 1900, un poulailler, une niche à chiens ainsi qu'une cour cimentée. Or si cette description correspond très précisément à l'ensemble que nous évoquons ici, la destination et la nature de ces constructions ne manquent pas de susciter un certain nombre d'interrogations. Parmi celles-ci, le classement d'un des deux édifices dans la catégorie des pigeonniers est démenti tant par les documents

ion  
abit  
ori-  
tra-  
edit  
rise  
partie  
ulté  
pre-  
une  
eux  
ond  
ins-  
stre  
t ne  
ible  
qui  
eux  
sion  
que  
terre  
à  
acte  
oc-  
en  
lors  
ller,  
our  
cor-  
ible  
ne  
tai-  
cel-  
édifi-  
eiers  
ents

d'archives qui le qualifient exclusivement de poulailler que par des caractéristiques constructives inadaptées à une utilisation en tant que tel<sup>3</sup>. Peut-être l'identification en qualité de pigeonnier doit-elle être assimilée à une inspiration romantique suggérée par une légende vivace liée aux gorges du Taubenloch toutes proches.

La seconde interrogation concerne les bâtiments eux-mêmes, leur architecture et la richesse du décor peint ainsi que les circonstances ayant présidé à leur construction. On n'a aucune connaissance du nom des artisans à l'origine de la construction de ces édifices, puisqu'ils n'apparaissent pas dans les documents d'archives et ne se sont pas immortalisés sur des éléments d'architecture. Pourtant, en raison de caractéristiques communes et d'une exécution presque contemporaine, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec un bâtiment situé à proximité et évoqué dans un numéro précédent<sup>4</sup>, à savoir la boulangerie de Reuchenette. Quant aux raisons ayant motivé la réalisation de cet ensemble exceptionnel par son propriétaire si peu de temps avant la cession de la parcelle, elles resteront sans doute obscures à jamais.

## L'architecture

Lors de ma première visite en 1999, deux édifices étaient présents sur le



Poulailler, vue d'ensemble. Etat lors de l'examen préliminaire de 1999. (Fig. 2)

site à l'ouest du bâtiment d'habitation principal. Tous deux se trouvaient érigés sur une cour cimentée désormais fortement délabrée, ceinte, à l'origine, d'une barrière en treillis métallique dont ne subsistaient à l'époque que certains éléments épars. Le plus grand des deux bâtiments servait et sert encore de «carnotzet», alors que le plus petit, démolî depuis lors, était utilisé comme remise de jardin et bûcher.

La niche à chiens (Fig. 1) évoquée plus haut se situait tout à l'ouest de la parcelle, en bordure de forêt. Le bâtiment de petite taille, construit sur un plan presque carré, comportait un décrochement au niveau de la partie centrale en façade sud. Sur cette façade étaient aménagées six ouvertures, dont trois de grande taille possédant

une partie supérieure se terminant en pointe situées au niveau du sol et trois plus petites, de forme triangulaire, situées dans la partie supérieure. Les ouvertures basses possédaient des éléments d'obturation en tôle montés dans des glissières latérales permettant leur coulissemement et des crochets de retenue en acier scellés dans la maçonnerie autorisant le maintien des vantaux en position ouverte. Un passage permettant l'accès au propriétaire et fermé par une porte en bois était aménagé en façade est.

Réalisé en maçonnerie mixte de brique et pierre calcaire sur la façade principale ainsi que la partie avant des deux façades latérales, le bâtiment présentait un prolongement en bois lambrissé au niveau de la façade nord,



Poulailler, détail. Les lignes de construction du décor et la présence de deux polychromies successives sont clairement visibles. (Fig. 3)

des parties latérales arrière ainsi que de la surface de raccord en toiture du pignon en façade sud. Les surfaces maçonneries étaient recouvertes d'un mortier de dégrossissage à la chaux, suivi sur les parties de façades visibles d'un enduit de finition à base de chaux lissé à la truelle et peint.

Tous les éléments constitutifs du bâtiment étaient polychromes dès l'origine.

Les éléments métalliques, à l'exception des crochets de retenue, avaient été remplacés à une époque indéterminée. Cette modification, nécessitée vraisemblablement par l'usure de ces éléments, s'est accompagnée d'un déplacement des glissières latérales<sup>5</sup>.

La toiture de ce bâtiment avait été rehaussée<sup>6</sup> et partiellement refaite à une époque indéterminée. Les chevrons d'origine, remplacés localement, et la nouvelle couverture réalisée au moyen de panneaux ondulés en fibres de ciment<sup>7</sup> en lieu et place des tuiles originales donnaient un aspect un peu bancal au bâtiment du fait d'une asymétrie très marquée.

Cet édifice fortement dégradé et modifié dans sa substance a été démolì en 2001, de manière à consacrer les efforts de réhabilitation au poulailler, architecturalement plus riche et plus représentatif pour le site.

Le poulailler (Fig. 2), qui faisait seul l'objet de l'inscription à l'inventaire du patrimoine architectural, est de taille plus importante et se situe à proximité immédiate du bâtiment d'habitation principal dont il dépend. Il s'agit d'un bâtiment de style «suisse» de deux étages, construit sur un plan décagonal et comportant un décrochement en façade sud. Le bâtiment possède deux ouvertures principales: une porte d'accès au niveau de la façade est ainsi qu'une fenêtre en façade ouest. Il est équipé de six ouvertures basses terminées comme les ouvertures principales par une arête supérieure arrondie et munies d'un système d'obturation identique à celui de la niche. Juste au-dessus, on retrouve les fenestrans triangulaires, et enfin une grande fenêtre centrale entourée de part et d'autre de deux ouvertures de petite dimension possédant toutes une arête supérieure arrondie. Les éléments de charpente visibles composent un élégant arc de cercle au niveau du pignon en façade sud.

Le bâtiment est réalisé en maçonnerie mixte et recouvert d'enduits similaires à ceux utilisés pour la réalisation de la niche. Ici également,

l'enduit de finition lissé à la truelle n'a été appliqué qu'au niveau des parties directement visibles, les surfaces intérieures et la façade nord étant demeurées brutes.

Tout comme ceux de la niche, tous les éléments du poulailler, à l'exception de la façade nord, étaient polychromes dès l'origine.

Un examen approfondi a révélé que certains éléments métalliques, et notamment les tôles de fermeture et les glissières, ont été renouvelés lors d'une intervention antérieure, alors que les crochets en place sont encore les éléments originaux.

La porte actuelle est récente et les fenêtres originales ont été remplacées par des éléments de récupération.

Le bâtiment a vu sa couverture renouvelée en 1998. Cette intervention, réalisée dans l'urgence à la suite d'importantes infiltrations d'eaux pluviales, ne rend pas justice à l'harmonie initiale de l'édifice, le format et la nature des matériaux choisis dénaturant un ensemble traité originellement de manière filigrane.

## Le décor

Les surfaces minérales révélant localement les lignes de construction du décor<sup>8</sup> (Fig. 3) ont été peintes à la chaux teintée<sup>9</sup>. Ces surfaces ont été traitées de façon différenciée en vue de marquer ou d'accompagner les



Poulailler, façade sud. Reconstitution de la phase de polychromie initiale. (Fig. 4)



Poulailler, façade sud. Reconstitution de la seconde phase de polychromie. (Fig. 5)

éléments structurels des façades. La charpente, avec ses chanfreins et son arc, joue un rôle décoratif non négligeable en plus de son rôle statique. Elle a été préparée à l'aide de céuse puis traitée à la peinture à l'huile au moyen de deux teintes différentes. Les éléments métalliques destinés à la fermeture des ouvertures basses ont été préparés à l'aide d'un antirouille<sup>10</sup> puis peints à l'huile.

Un examen préliminaire réalisé en 1999 a révélé la présence de deux couches de polychromie superposées (Fig. 4 et 5), présentes localement à l'état fragmentaire et comportant des variations tant sur le plan des teintes principales que sur celui des détails d'exécution, la seconde phase de polychromie constituant une simplification du concept original.

### L'état de conservation

Le bâtiment dans son ensemble présentait un lessivage important des

polychromies ainsi qu'une érosion marquée des surfaces maçonneries résultant d'une part des effets des précipitations, d'autre part des infiltrations dues au mauvais état de la toiture. L'état de dégradation avancé de la couche picturale minérale doit avoir été favorisé par la situation de l'édifice en zone industrielle, qui a accéléré le processus de sulfatation<sup>11</sup> occasionné par la pollution atmosphérique. Localement, des compléments ainsi que des rhabillages avaient été réalisés à l'aide de mortiers fortement hydrauliques<sup>12</sup> et laissés bruts sans raccord de polychromie.

Les éléments métalliques de faible épaisseur scellés dans la maçonnerie ainsi que les éléments mobiles révélaient un état d'oxydation avancée ainsi que des perforations par la corrosion imputable à la proximité du sol.

Les éléments de charpente visibles, à l'exception des chevrons et des éléments d'avant-toit laissés bruts à la suite de la réfection de la toiture,

présentaient un lessivage important et des résidus de couche picturale comportant de nombreux soulèvements.

### Les travaux entrepris

Lors de l'élaboration du concept de restauration, il a été décidé de procéder à une reconstitution à l'identique de la phase de polychromie initiale en se servant de matériaux d'«époque».

Du fait de l'utilisation actuelle du bâtiment et en vue de réduire les frais d'entretien, il a été décidé, en accord avec le propriétaire et le Service cantonal des monuments historiques, de procéder à l'obturation d'une partie des ouvertures originales ainsi qu'à la dépose de certains éléments métalliques obsolètes. Ainsi les ouvertures basses localisées en façade sud ont été maçonées<sup>13</sup> et leur existence suggérée à l'aide de peinture en vue de maintenir la structure et l'aspect original des façades. De manière similaire, les vantaux et glissières métalliques exigeant

un entretien régulier ont été sacrifiés et traités au moyen de couleur pour ne conserver que les crochets en acier de conception plus robuste, dont l'usure est réduite à un minimum acceptable du fait du changement d'affectation du bâtiment par rapport à son utilisation originelle.

Quant aux surfaces de maçonnerie sur lesquelles des fragments de peinture étaient présents, il a été procédé à une consolidation au moyen d'un produit silicate<sup>14</sup> assurant le fixage des écailles subsistantes sans provoquer de modification d'aspect. La polychromie primaire a ensuite été refaite à l'identique au moyen de chaux teintée à l'aide de pigments minéraux en poudre.

La façade nord, laissée brute à l'origine, a fait l'objet d'un traitement particulier. Après une étape de consolidation des mortiers et la réalisation de quelques rhabillements au niveau des lacunes, cette façade a été peinte à la chaux dans une teinte neutre. Cette intervention ayant pour but la mise en place d'une couche superficielle contribuant à une meilleure conservation des surfaces et des éléments minéraux sous-jacents.

Les éléments en bois de la charpente et de l'avant-toit ont été brossés puis huilés afin de fixer les écailles de peinture résiduelle et de fournir un fond uniformément absorbant en vue de l'application des teintes à l'huile

utilisées pour la réfection de ces parties.

A la suite des travaux de restauration du bâtiment, on a procédé à un réaménagement de ses alentours immédiats, afin d'éloigner la terre et l'humus du pied des façades et de permettre une meilleure infiltration des eaux pluviales.

### Le mot de la fin

La solution de traitement appliquée dans ce cas particulier est le résultat d'une bonne collaboration entre les différents intervenants<sup>15</sup>. Le résultat obtenu est certes un compromis, puisque certains éléments ont dû être sacrifiés, mais une confrontation visant à maintenir l'ensemble à tout prix aurait éventuellement remis en cause la conservation de l'élément central, à savoir le poulailler. Ce poulailler possède des caractéristiques architecturales et esthétiques le rendant rare, précieux et éminemment sympathique. Alors ne boudez pas votre plaisir, et la prochaine fois que vous passez par là, faites un détour par Rondchâtel pour lui accorder un instant de votre précieux temps.

Alain Fretz

L'auteur tient à remercier pour leur collaboration Messieurs Vogt, Jaeggi et Hahn de l'entreprise Ciments Vi-

gier SA, Monsieur Jean-Pierre Fuhrer, responsable régional du Service des monuments historiques du canton de Berne à l'époque des travaux ainsi que les employés du registre foncier de Courtelary. Merci à Laure pour la relecture attentive du texte.

Crédit photographique:  
Atelier Fretz

### Notes

<sup>1</sup> Actuelle parcelle 312 de Péry.

<sup>2</sup> Les actes notariés mentionnés dans le texte sont déposés au registre foncier de Courtelary.

<sup>3</sup> Il semble plutôt destiné à l'élevage de volailles diverses et de petits mammifères (lapins, par exemple).

<sup>4</sup> *L'Hôtel N° 30, « Ouvrir les yeux - Péry », de Jean-Paul Prongué, page 40.*

<sup>5</sup> Les glissières métalliques équipant les deux bâtiments ont été déplacées vers l'intérieur, réduisant la dimension des tôles de fermeture.

<sup>6</sup> Afin de permettre l'accès aisément d'une personne en position debout.

<sup>7</sup> Fibro-ciment de type Eternit.

<sup>8</sup> Les lignes de constructions exclusivement géométriques ont été tracées à la règle et au compas.

<sup>9</sup> Chaux de fosse teintée à l'aide de pigments minéraux broyés.

<sup>10</sup> Minium au plomb dans l'huile de lin.

<sup>11</sup> En simplifié, la chaux (carbonate de calcium) se transforme en plâtre (sulfate de calcium) par l'apport de soufre contenu dans l'air ambiant.

<sup>12</sup> Sable et ciment de type Portland.

<sup>13</sup> Mortier de chaux bâtarde (chaux hydratée/chaux hydraulique/sable) et briques en terre cuite.

<sup>14</sup> Ester de silice.

<sup>15</sup> Propriétaire, Service cantonal des monuments historiques et restaurateur.